

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est une maladie virale qui affecte exclusivement les bovins. Elle est causée par un virus de la famille des Poxvirus, proche de ceux qui provoquent la variole chez les moutons et les chèvres. La maladie se manifeste principalement par l'apparition de nodules sur la peau des animaux infectés. D'autres signes peuvent aussi apparaître, comme de la fièvre, des lésions dans la bouche, une baisse de la production laitière, et parfois des cas graves pouvant entraîner la mort de l'animal (source : ANSES). La DNC n'est pas transmissible à l'humain, ni par contact avec les animaux malades, ni par la consommation de produits issus de ces animaux. Elle ne présente donc aucun danger pour la santé publique. Le virus de la DNC est principalement véhiculé par des insectes piqueurs, tels que certaines espèces de mouches ou de moustiques. Il peut également se propager par contact direct entre animaux, mais cette voie reste secondaire. Les animaux malades ou en incubation peuvent aussi contaminer leur environnement (matériel, véhicules, etc.). Les conditions chaudes et humides favorisent la prolifération des insectes vecteurs, ce qui augmente le risque de propagation.

L'épidémie contagieuse dans le sud de la France

C'est un coup d'arrêt brutal pour les manifestations taurines aux Saintes-maries de la mer comme partout en France. Celles-ci sont toutes interdites jusqu'au 4 novembre. Une décision prise par arrêté du ministère de l'Agriculture le 17 octobre dernier. Si aucun cas n'est recensé en Provence, les taureaux sont confinés, pour éviter tout risque d'importer la maladie en Camargue, alors qu'elle s'avère très contagieuse. Initialement confinés jusqu'au 1er décembre, sur décision de la Fédération des manadiers, les taureaux vont finalement devoir rester à l'isolement jusqu'au 31 décembre prochain. Cette maladie, signalée d'abord en Savoie au mois de juin, touche désormais des bovins dans plusieurs départements : Haute-Savoie, Ain, Rhône, Jura et également dans le sud-ouest. Aucun cas n'est pour l'instant à déplorer en Camargue et aux alentours.

Des conséquences économiques graves

Certains éleveurs ne comprennent pas la réglementation au vu des éléments que l'on connaît sur la transmission de la maladie. D'après le ministère de l'Agriculture, la dermatose se transmet par piqûres d'insectes comme les mouches piquantes ou les taons. La conséquence est surtout économique. Les éleveurs estiment perdre entre 3.000 et 5.000 euros de contrats pour la location des bêtes en raison de la fermeture des manades. Le confinement implique en effet que les taureaux restent exclusivement sur les propriétés, sans participation aux activités traditionnelles ni déplacements hors des élevages. Mais la conséquence risque d'entraîner des pertes considérables, le risque d'abattage est dans

toutes les têtes : si un cas de DNC était détecté dans une manade, l'intégralité du lot concerné serait éliminée. Un scénario que les éleveurs jugent « *catastrophique* ». Plus largement, la maladie s'étend aux bovins au sein desquels les exportations sont suspendues depuis plus de deux semaines.

Un tourisme en perte de vitesse

La fête d'octobre de Bellegarde reste un rendez-vous incontournable des traditions camarguaises, elle se voit aujourd'hui privée de ses abrivados et bandidos. En effet, le ministère de l'agriculture a pris un arrêté interdisant « tout rassemblement festif (concours, foires, salons, etc.) de bovins sur tout le territoire métropolitain ». Des restrictions qui ne concernent pas seulement Bellegarde, mais l'ensemble du territoire. De même, l'absence de taureaux Camargue dans les arènes et les rues gardoises jusqu'au 31 décembre 2025 implique un manque à gagner pour les manadiers qui comptent sur la saison taurine pour accueillir les touristes friands des arènes camarguaises. Une saison qui devait se terminer le 16 novembre et qui n'aura finalement jamais eu lieu... Le tourisme des affaires n'est pas mieux loti : certains bars et certains restaurants, comme par exemple aux Saintes-Maries-de-la-Mer où un festival d'abrivados est prévu le 10 et 11 novembre, perdront la rentabilité établie sur cette période. Il reste à espérer une reprise au printemps, la décision pourra être réévaluée en fonction de l'évolution de l'épidémie avec le risque non négligeable d'une hausse de la contamination sur la prochaine saison de mars..

Véronique La Rosa

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité